

# Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

**Montréal** 

## ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

### ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

**AVIS** est par les présentes donné qu'un certificat de conformité a été délivré le 17 octobre 2013 par la greffière adjointe de la Ville de Montréal à l'égard du règlement suivant :

#### **RCA-99 Règlement de lotissement de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie**

En conséquence, le Règlement numéro RCA-99, adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie tenue le 30 septembre 2013, est réputé conforme au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que le règlement ci-haut mentionné est entré en vigueur le 17 octobre 2013.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 22 octobre 2013

---

Me Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement